

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 19 novembre 2007**  
~~~~~

**PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES « DOMAINE DE TROIS FONTAINES », LE POUGET -
VALORISATION DE LA VENTE DU LOT N°7 DANS LE BUDGET ANNEXE**

N° 3-3 du bordereau - Rapport page 26

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 novembre 2007, à l'espace culturel de Puéchabon, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : **Etaient Présents** : M. DIAZ Manuel - M. SALASC Philippe - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges - Mme CAZOTTES Christine - M. JOVER Jean Marcel - M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. MANEIRO Charles - Mme FOURNEL Michelle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. RIGAL Fernand - M. TOURET Jean Louis - M. ANDRIEUX Jacques - Mme. DEJEAN Anne Marie - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric
Monsieur André SIDERIS donne pouvoir à Monsieur Jean Marcel JOVER
Monsieur Michel ASTIE donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre GHIBAUT

Absents ou excusés : **Absents ou excusés** : - M. AGOSTINI Jean André - M. PONCE Jean Claude - M. DEJEAN Maurice - M. SIDERIS André - M. CABELLO Gérard - M. ARNAL Richard - M. CARCELLER Claude - M. ROQUAIN Jean Michel - M. DELFAU Gérard - Mme VIVIEN Isabelle - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel - M. GASTAN François

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Vu les crédits votés au Budget Primitif 2007 pour le financement de l'opération de construction d'un hôtel d'entreprise sur le Domaine des Trois Fontaines au Pouget, soit une somme de 1 624 904.82€ TTC dont 173 454.31€ restent disponibles pour engagement à la date de la présente délibération,

Vu la réalisation par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault d'un Hôtel d'entreprises sur le lot n°7 du Parc d'Activités économiques « Domaine de Trois Fontaines », commune du Pouget, sur la parcelle cadastrée F 1234, d'une superficie de 2829 m²,

Vu le prix de vente retenu par la Communauté de communes pour les lots voisins ayant une superficie comparable,

Sur proposition de Monsieur J.M. Jover, Vice-président de la Communauté de communes, Président de la commission aménagement de l'espace,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valoriser la vente du lot n°7 dans le budget annexe du Parc d'activités « Domaine de Trois Fontaines », en la transférant au budget principal pour un montant total de 79 212 € HT

La présente dépense à la charge de la Communauté de communes sera imputée au chapitre 23 article 2313 opération 36 du budget communautaire 2007

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 105-2007 le
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Louis VILLARET

N° 105-2007